



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 07 MARS 2026

LIEU :

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table



Grande salle de réunion du CROS de La Réunion,
20 rue Philibert Tsiranana, 97490 STE CLOTILDE

HORAIRE :

16 h 00

DÉROULEMENT – Partie 1

- Ouverture de la séance par la présidente à 16 h 10.
- La présidente souhaite la bienvenue et remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- On rappelle que seuls peuvent intervenir les délégués des clubs possédant un droit de vote. Pour les autres personnes présentes, elles ont le droit d'assister à l'AG (application de l'article 3 du règlement intérieur fédéral) mais ne peuvent pas intervenir.
- **La Ligue Réunionnaise compte 13 associations affiliées à ce jour. Ceci représente 42 voix, réparties en fonction du nombre de licenciés de chacune des associations (chiffres au 31/12/2025).**
- Pointage et vérification des mandats : sept (7) clubs participent aux travaux, représentés par des personnes désignées et élues lors des assemblées générales des associations :
 - Aiglons d'Orient (Fabio MAMMOSA, procuration)
 - Club Dyonisien Tennis de Table (Manandraïbé RASANDISONA)
 - Club Pongiste de la Possession (Patrice FEN CHONG)
 - Saint Paul Ouest Réunion Tennis de Table (Muriel FONTAINE, procuration)
 - Tennis de Table Saint Pierrois (Yannick SIGISMEAU)
 - Tampon Tennis de Table (Thomas PAYET)
 - Union Pongiste 974 (Alain NURBEL)

Le club ASTTELLA s'est excusé.

Dossier suivi par

Isabelle ALLIOT-MICHOUX
Présidente

Téléphone
0692 86 30 20

Courriel
presidente@lrrtt.re

Adresse

Adresse Siège social
1, route de la Digue
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrrtt.re

Page Facebook LRTT

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606



- Répartition générale des voix et nombre de voix à prendre en compte selon l'état des clubs représentés.

CLUB (licenciés)	VOIX	PRÉSENT
AOR	5	OUI
A2P	-	NON
CDTT	2	OUI
CPP	4	OUI
CRE	-	NON
LMTT	-	NON
PICP	-	NON
SMTT	-	NON
SPORTT	4	OUI
ASTTELLA	-	EXC.
TTSP	4	OUI
TTT	4	OUI
UP974	1	OUI
Total :	24	7

- L'assemblée générale dispose de 24 voix sur les 42 possibles.

➤ **Signature de la fiche de présence par les présidents de clubs** (ou leurs représentants), les membres du comité directeur.

- La présidente annonce que le rapport moral et d'activités, le rapport financier, le bilan présentés ce jour portent sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, le budget prévisionnel pour l'année 2026.
- Les documents ont été envoyés à chacun des adhérents de l'association. Ces derniers ont eu tout le loisir de les étudier.
- La présidente remercie les différents membres du comité directeur (notamment les présidents de commissions) qui l'ont aidée à rédiger les documents présentés pour cette A.G. Ordinaire.
- Les différents points « positifs » et « à surveiller » relevés dans les différents comptes rendus sont repris de manière simplifiée au travers d'une présentation vidéo projetée.

ORDRE DU JOUR

Aucun adhérent n'en exprimant le besoin, les votes des rapports se déroulent à main levée.

1. Approbation du P.V. de l'assemblée générale Élective du 08 mars 2025.

En l'absence d'observation ou remarque, la Présidente passe au vote :

Vote sur le P.V :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

➔ ADOPTE à l'unanimité

2. Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

La Présidente présente la synthèse des actions réalisées. En l'absence d'observation ou remarque, elle passe au vote :

Vote sur le CR moral et d'activité :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

➔ ADOPTE à l'unanimité

3. Compte-rendu sur la situation financière

Tom LAW DUNE, trésorier, présente le compte rendu financier et le bilan de l'exercice 2025 en détaillant les différentes opérations effectuées. En l'absence d'observation ou remarque la Présidente passe au vote :

Vote sur le CR situation financière :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

➔ ADOPTE à l'unanimité

4. Budget prévisionnel pour l'exercice 2026

Présentation du Budget prévisionnel 2026. Il s'élève à 130 000,00 euros. En l'absence d'observation ou remarque la Présidente passe au vote :

Vote sur le BP 2026 :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

➔ ADOPTE à l'unanimité

5. Questions diverses

La LRTT a reçu une question diverse dans les temps impartis, concernant les VHSS (Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes). Le secrétaire annonce que sujet est particulièrement suivi dans les fédérations mais aussi la société civile. Il est aussi le représentant Éthique et Déontologie au niveau Régional. Il organisera une réunion avec les entraîneurs de clubs pour débattre sur le sujet sensible des VHSS.

Hors l'ordre du jour, 2 questions ont été abordées à la fin de cette partie de séance :

- 1) Les rapports avec la presse traditionnelle (télévisuelle, écrite).
- 2) L'augmentation du nombre de licenciés à La Réunion, moyens pour y parvenir.

1 ➔ Nous avons très clairement un déficit dans ce domaine, souligné dans notre compte-rendu moral et d'activité de cette année. M. NURBEL, nous signale qu'on peut contacter une personne qui pourrait nous aider à nous rendre plus « visibles ». Après un bref tour de table, cette piste s'annonce infructueuse.

Madame la présidente indique que le CROS a signé un partenariat avec Réunion 1^{ère} afin de faire connaître l'ensemble des sports qui se pratiquent sur l'île et qui ne sont pas toujours connus du grand public. Le CROS a donc sollicité l'ensemble des ligues et comités pour un reportage sur la pratique, la LRTT va donc se positionner sur un créneau.

2 ➔ Le nombre de licenciés dans notre département atteint quasiment son « maxi », si l'on prend comme base le nombre moyen de licenciés/club (une soixantaine) sur l'ensemble de la Fédération. Un calcul simple (60 x 13 clubs affiliés) nous amène à 780 licenciés, chiffre dépassé la saison passée. Pour augmenter les pratiquants, il faudrait donc augmenter le nombre de clubs. On sait que certaines régions de l'île sont « vides » : l'Est à partir de St Benoît, jusqu'à St Joseph, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre. La création de club est évidemment astreinte à la disponibilité de créneaux dans des gymnases mais aussi et surtout à la volonté de personnes particulièrement motivées pour gérer et « faire tourner » un club. C'est aujourd'hui le point essentiel : s'engager,

5/5

bénévolement, tout en acceptant d'être soumis à des pressions de plus en plus intenses des partenaires ; notamment les partenaires financiers (rigueur indispensable). On demande des personnes aux casquettes et compétences multiples. La notion de bénévolat « bon enfant » n'existe plus.

DÉROULEMENT – PARTIE 2

6. Élévation au Mérite Régional

Manandraïbé RASANDISONA, président de l'instance du Mérite Régional, le Bureau de la LRTT, ont élevé au rang de :

Mérite régionale de BRONZE : Claire FRANCESCONI, Lionel DUPUIS et Gaël LAN CHING

7. Élection au Conseil de Ligue

Nous avons enregistré la candidature de Mme Nathalie CHEN CHI SONG (Lic N° 9D3783).

Vote sur le BP 2026 :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote :

Pour : 24

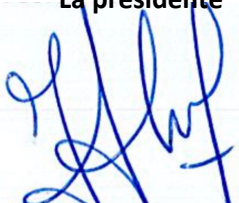
Contre : 0

Abstentions : 0

➔ **Mme Nathalie CHEN CHI SONG fait à présent partie du Conseil de Ligue.**

La présidente, Isabelle ALLIOT-MICHOUX félicite l'ensemble des récipiendaires.

La séance est levée par la présidente à 19 h 45. Un pot est pris en commun.

La présidente  Isabelle ALLIOT-MICHOUX	 Ligue Réunionnaise de Tennis de Table — Présidente — 20 rue Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde Tél. : 0692 86 30 20 – Mèl. : presidente@lrrt.re – Site Web : lrrt.re	Le secrétaire  Marc DUBOURDIEU
---	--	---